#### BELOEIL INFO EXPRESS

Mercredi 13 février 2019



# Avez-vous donné votre avis sur le futur emplacement du parc canin?

Quel serait, selon vous, le meilleur emplacement pour relocaliser le parc canin parmi les choix potentiels suivants:

- 1 Parc du Petit-Rapide
- 2 Bassin de rétention sur la rue Radisson (près de l'aréna)
- 3 Parc Joseph-Daigle

Sondage en ligne: beloeil.ca/parc-canin | date limite: 24 février 2019

## Projet d'un sentier entre les rues des Marquises et des Groseilliers

La Ville de Beloeil a consulté les citoyens du quartier concernant le projet d'aménagement d'un sentier dans le boisé enclayé entre les rues des Marquises et des Groseilliers. En résumé, 81 % des répondants se sont montrés en faveur du projet.

Dans ce contexte démocratique, la Ville a donc l'intention d'aménager un sentier éclairé en préservant les arbres et en bonifiant son cachet naturel. Un éclairage au sol assurera la sécurité des marcheurs tout en conservant l'intimité des résidents adjacents au boisé. De plus, des barrières seront installées aux deux entrées du sentier pour une sécurité accrue. Une plantation d'arbres est prévue pour protéger l'intimité.

Ce projet permettra de créer un raccou<mark>rci</mark> en reliant les deux boucles de rues, tout en offrant une promenade sécuritaire et paisible avec un couvert végétal intéressant.

Information: beloeil.ca/sentierboise

### Avez-vous un compteur d'eau à la maison?

Depuis plusieurs années, la Ville de Beloeil n'oblige plus l'installation de compteurs d'eau dans les résidences des citoyens et n'effectue plus la lecture de la consommation d'eau avec ces instruments.

C'est pour ces raisons que l'équipe des travaux publics et de l'environnement procède actuellement à un recensement des maisons ayant encore un compteur d'eau.

Si vous êtes concernés par cette situation, nous vous prions de communiquer sans plus tarder avec la Ville :

450 467-2835, poste 2874 | tp@beloeil.ca

Notez que la désuétude de ces instruments peut occasionner des fuites d'eau dans vos résidences et causer des dommages matériels.

Information: beloeil.ca/compteureau

#### Stationnement de nuit Évitez une contravention!

Vous souhaitez stationner votre voiture dans la rue cette nuit? Même si aucune précipitation n'est prévue, vous devez vous informer quotidiennement dès 18 h via la ligne téléphonique 450 464-8263 afin de savoir si l'interdiction de stationnement est levée.

Outre le déneigement, les équipes en service s'occupent également du soufflage de la neige, du déglaçage et de l'épandage d'abrasifs lorsque c'est requis. Les voitures qui demeurent dans la rue malgré l'interdiction de stationnement en vigueur nuisent grandement à l'efficacité des opérations et ultimement, affectent la sécurité de l'ensemble des citovens.

Rappelons que le stationnement de nuit est **INTERDIT EN TOUT TEMPS**, de 2 h à 7 h, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars, <u>sauf avis contraire</u>. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer quotidiennement si l'interdiction est levée ou non.

Plusieurs constats d'infraction ont été donnés au cours des dernières semaines. Les véhicules stationnés illégalement pourront, en plus de recevoir une contravention, être remorqués sans préavis.

Nous vous demandons votre collaboration afin d'aider nos déneigeurs à rendre nos rues plus sécuritaires.

D'autres façons d'aider nos déneigeurs? Visitez le **beloeil.ca/deneigement** 

